



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 29254

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les décrets de compétences. Depuis plusieurs mois, et dans la continuité des États généraux de la Santé, les autorités de tutelle diffusent des informations relatives à de "nouveaux métiers" appelés à émerger dans le futur cadre de la loi "Patient, Santé, Territoire". Dans le même temps, la notion de "mission de santé" est de plus en plus mise en avant. Il semble que la mise en place de ces nouvelles dispositions entraînerait la disparition des décrets de compétence. Aussi, il souhaite avoir plus de précision sur le sujet, surtout savoir si supprimer ces décrets ne risque pas de rendre flous et indéfinies les contours des différentes professions de soins.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29254

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6697

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)